**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 47 (1921)

**Heft:** 11

Nachruf: Chavannes, Louis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

adopté pour les exercices pratiques des élèves. Il n'estime donc pas devoir, pour cette raison, donner la préférence à tel ou tel projet ou l'écarter, cette question devant faire l'objet d'une étude spéciale de la part du corps enseignant au moment où les plans définitifs seront établis (Fig. 3 à 7).

(A suivre.)

# NÉCROLOGIE

#### Louis Chavannes.

Louis Chavannes est né à Lausanne le 12 août 1871 où il suivit les classes du Collège Gaillard puis le Gymnase scientifique.

Très travailleur dès sa jeunesse il se décida à faire des études d'ingénieur et sortit brillamment de l'Ecole d'ingénieurs de

Lausanne à l'âge de vingt-et-un ans, soit en décembre 1892 avec son diplôme d'ingénieur-mécanicien.

Dès la fin de ses études il fit un stage de six mois à la Compagnie d'Industrie électrique de Genève en qualité d'ouvrier volontaire puis entra au service du groupe Théodore Vautier de Lyon comme ingénieur à l'Usine à gaz de Metz, le 1er septembre 1893 et y resta jusqu'au 15 février 1895. Il fit à Metz ses premières expériences de gazier sous la direction de M. Robert Hartmann gazier distingué. Il fut appelé de Metz à Venise, toujours sous la direction de M. Hartmann, comme ingénieur remplissant les fonctions de sous-directeur de l'Usine à gaz de Venise où il resta du 20 février 1893 au 25 février 1898.

Louis Chavannes se familiarisa et s'acclimata vite à l'Italie et en apprit parfaitement la langue; il se maria en novembre 1897 et pensait à ce

moment faire une grande partie de sa carrière en Italie. La Ville de Lausanne l'appela dès janvier 1898 en qualité d'ingénieur en chef des Services industriels de la Commune de Lausanne (Service des eaux, du gaz et de l'électricité). Il quitta le groupe Vautier et entra en fonctions à Lausanne à la fin de février 1898.

Louis Chavannes resta sept ans au service de la Commune de Lausanne et y fournit un travail énorme ayant à organiser les Services industriels créés avec lui ; il dirigea le Service du gaz avec grande compétence et y fit divers travaux intéressants, l'Usine à gaz étant à cette époque au bord du lac à Ouchy; il fut le promoteur de la nouvelle Usine construite peu après son départ et acheta pour la commune les terrains destinés à celle-ci près de Renens en raccord avec la ligne de chemin de fer Renens-Lausanne.

Son activité fut intense pendant ces sept années la Commune de Lausanne ayant décidé la création du Service électrique municipal. Chavannes dirigea les travaux des installations hydroélectriques à Saint-Maurice en Valais avec prise d'eau au Rhône, construction de l'Usine du Bois-Noir, tracé et construction de la ligne entre le Bois-Noir et Lausanne, et présida à la construction de l'Usine réceptrice de Pierre-de-Plan à Lausanne.

Outre les installations pour le Service de l'électricité la Commune de Lausanne entreprit de grands travaux d'aduction d'eau de source et tout en dirigeant le Service du gaz et le Service électrique Chavannes dirigea les travaux d'amenée d'eau du Pays-d'Enhaut à Lausanne qui ne se firent pas sans difficultés vu la nature accidentée du pays. La conduite d'eau du Pays-d'Enhaut fut tracée avec une grande hardiesse et comporte une quantité d'ouvrages d'art intéressants.

Chavannes tut appelé en 1904 par le Conseil d'administration de la Compagnie na politaine du gaz comme directeur de cette compagnie qui se trouvait à ce moment-là dans de grandes difficultés à la suite d'un procès retentissant avec la Commune de Naples.

Chavannes accepta cette offre non sans appréhension car il était très attaché à sa ville et à son pays, mais comme il était gazier et se sentait attiré plus particulièrement par sa spécialité il accepta. Il ne quitta pas les Services industriels de Lausanne sans que la Municipalité lui témoignât sa reconnaissance et ses regrets de le voir partir, et la Ville de Lausanne lui offrit

un souvenir de prix en lui exprimant sa reconnaissance pour les services rendus.

Chavannes alla s'installer à Naples avec sa famille en novembre 1904 et il y resta jusqu'à la fin de janvier 1918.

Il travailla avec acharnement pendant ces treize ans à Naples et rendit des services éminents à sa Compagnie et d'une affaire en assez mauvais état il réussit à force de labeur et de peine à remettre sa Compagnie en excellente situation à la veille de la guerre.

Il transforma et agrandit peu à peu la vieille Usine à gaz de Naples, la modernisa complètement en construisant des batteries de fours système Klörme, et se trouvait en 1914 à la tête d'une usine bien outillée quoique ancienne.

Il entreprit juste avant la guerre et réussit même pendant la guerre à construire une nouvelle usine attenante à l'ancienne dans laquelle on put dès l'entrée de l'Italie dans la guerre fa-

briquer du benzol pour la défense nationale.

Chavannes ayant beaucoup travaillé et se sentant fatigué désirait quitter Naples pour suivre l'éducation de ses fils qui étaient en Suisse pour leur instruction. Il avait déjà avisé le président de son Conseil d'administration de son intention de quitter son poste lorsque la guerre éclata et comme son Conseil ne lui avait pas trouvé de successeur il dut rester à la brèche et usa sa belle santé et sa robuste constitution pendant les quatre dernières années qu'il passa à Naples et pendant lesquelles il eut à surmonter des difficultés de toutes sortes, difficultés que la plupart des gaziers ont connues pendant les années de guerre, mais d'autant plus grandes pour l'Italie qui eut toutes les peines du monde à se ravitailler en charbon.

Chavannes put enfin quitter Naples en janvier 1918 heureux de pouvoir rejoindre ses fils et s'installa à Paris où la Société minière et métallurgique de Pennarroya l'avait appelé comme ingénieur principal au siège de sa Direction, à la place Vendôme; il y travailla trois ans à peine s'étant courageusement mis à un genre de travail nouveau pour lui. Il avait déjà su se faire hautement apprécier et était considéré comme un collaborateur de premier ordre par ses nouveaux chefs.

Chavannes avait malheureusement contracté à son insu une anémie pernicieuse à la suite du surmenage et du travail énorme accompli pendant presque quatorze ans dans son bureau de Naples et ayant été privé d'air et de vacances de 1914 à 1918. Lorsque les premiers symptômes de cette perfide maladie se firent sentir dans le courant de novembre dernier



† Louis Chavannes

les maîtres de la science se trouvèrent impuissants à arrêter les ravages de cette anémie et il mourut à Valmont sur Territet le 23 février, âgé de quarante-neuf ans et demi, ayant mené une vie normale et active jusque vers la fin de décembre.

Chavannes était d'une modestie extrême et n'a jamais fait état de ses connaissances étendues en matière de gaz, d'hydraulique ou d'électricité et s'était montré un administrateur de premier ordre dans toutes les entreprises qu'il eut à diriger; il était d'une droiture parfaite et d'une grande bienveillance ne se permettant jamais un mot ou une pensée qui ne fût parfaitement aimable envers qui que ce fût.

Il a certainement été une victime civile de la guerre. Il était très attaché à l'Industrie du gaz et était fier de faire partie de la famille des gaziers de Suisse, de France, d'Italie et avait été jusqu'à la guerre membre de la Société des gaziers allemands.

# SOCIÉTÉS

#### Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19 mars 1921 à 11 h. 15 dans la salle du Grand Conseil à Fribourg.

(Suite et fin) 1

M. Rohn présente le budget pour 1921. Il explique pourquoi la cotisation doit être élevée à 18 fr. (9 fr. pour membre n'ayant pas trente ans). La cotisation de 15 fr. avait été fixée en 1910. Il est impossible de conserver ce chiffre vu le renchérissement. La dernière assemblée des délégués a réduit à la moitié la cotisation des membres en dessous de trente ans et libéré de toute cotisation ceux qui font partie de la société depuis trente-cinq ans, ce qui demande également une augmentation de la cotisation.

Le président donne connaissance de propositions présentées par les sections de Zurich et d'Argovie, celle-ci propose de ne pas augmenter la cotisation, ou, cas échéant, de se contenter d'une augmentation à 16 fr., tandis que Zurich propose une cotisation de 20 fr.

M. Bolleter appuie vivement la proposition argovienne, tandis que M. Hässig défend celle de Zurich qui est liée à une seconde proposition de cette section qui voudrait augmenter le salaire du secrétaire à 6000 fr.

M. Gruner appuie au nom de la délégation bâloise l'augmentation de la cotisation à 20 fr. mais voudrait laisser le C. C. libre de fixer le salaire du secrétaire.

M. Rohn déclare que le C. C. se rallie à la proposition de Zurich. Quant au secrétariat, il faudrait laisser au C. C. la liberté d'agir suivant les circonstances. Le secrétaire actuel ayant été nommé professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, un prochain changement est inévitable. Le C. C. devrait avoir une certaine marge pour régler cette question.

M. Vogt désire rester à la première proposition du C. C. (18 fr.). Il y aurait moyen de faire des économies sur l'article « frais de voyage ». Il recommande aux membres du C. C. et aux commissions de faire autant que possible usage de la 3me classe.

Prennent encore la parole MM. Bolleter et Hässig, celui-ci pour, celui-là contre l'augmentation à 20 fr.

Votation: La cotisation de 20 fr. (10 fr. pour les membres n'ayant pas trente ans) est adoptée par 28 voix (majorité absolue: 21). A l'unanimité l'assemblée donne pleins pouvoirs au C. C. d'aller jusqu'à 6000 fr. en fixant le nouveau salaire du secrétaire.

<sup>1</sup> Voir Bulletin technique du 14 mai 1921, page 118.

M. Roth désire que le crédit pour la commission des normes pour le jaugeage d'eau ne soit pas employé uniquement pour chercher des méthodes pour la réception des turbines, mais aussi pour des essais ayant un intérêt général pour les ingénieurs-hydrauliciens.

M. Payot fait observer qu'il a été étonné qu'à Zurich une conférence ait été faite à la section sur le travail de la commission des normes pour le jaugeage d'eau avant que la commission même soit orientée.

La proposition de M. Roth n'a pas été présentée au C. C., elle n'est pas mise en discussion.

6º Le secrétaire fait au nom du C. C. les communications suivantes: Le C. C. a décidé d'organiser un Cours d'organisation économique du travail qui aura lieu du 3 au 8 octobre à Lausanne.

Il en donne dans ses grandes lignes le programme qui sera publié prochainement. Il prie les membres de bien vouloir prévoir leurs vacances de façon à pouvoir prendre part à ce cours.

7º Elections: Comme il l'a déjà dit à la conférence des présidents le 12 février, M. Winkler est obligé, pour raisons de santé, de démissionner comme président et membre du C. C. Il saisit l'occasion pour remercier sincèrement ses collègues du C. C., les membres des commissions, les sections et leurs délégués pour leur collaboration précieuse et leur bienveillance. M. Fulpius, vice-président, est également obligé de se retirer vu que ses fonctions à Genève ne lui laissent plus le temps nécessaire. Au nom du C. C. M. Winkler propose de nommer président M. Rohn, professeur, et comme membres du C. C. M. A. Paris, professeur à l'école d'ingénieurs à Lausanne et M. R. Dubs, ingénieur en chef de la maison Escher-Wyss et Cie, à Zurich.

Les deux sont nommés membres du C. C. ainsi que, par acclamation, M. Rohn comme président de la S. I. A.

M. Rohn remercie l'assemblée et ensuite chaleureusement au nom de la Société, M. Winkler, président dont la Société regrette la démission. La présidence de M. Winkler a été remarquable par l'esprit de conciliation et de confraternité qui a régné dans la S. I. A. pendant sa durée. L'assemblée appuye par ses applaudissements les sentiments exprimés par M. Rohn envers M. Winkler.

8º Divers. M. Bolleter émet le vœu que la S. I. A. discute la réorganisation des C. F. F.

Le président répond que le C. C. dans sa séance de la veille a décidé en principe de faire discuter de temps en temps des questions d'intérêt général par toutes les sections. Il a l'intention d'ouvrir au moment donné dans le sein de la Société la discussion sur la réorganisation des C. F. F. Le Département fédéral des chemins de fer élabore actuellement des propositions pour cette réorganisation qui tiendront compte des vœux émis par la commission chargée par le Département de discuter la question. Il est probable qu'en mai le Département pourra publier ces propositions. Ce sera alors le moment donné d'en discuter aussi au sein de la S. I. A.

La séance est levée à 1 h. 45.

Le Secrétaire:

C. Andreae.

### DIVERS

## Ateliers des Charmilles S. A., à Genève.

Une société vient de se constituer, à Genève, au capital de 2 millions de francs qui, sous le nom de «Ateliers des Charmilles S. A.», a pour but la construction de machines et spécialement de turbines hydrauliques.